

Extraits de la New Letter Europe N° 25 du 8 au 14 mai 2023

**INTELLIGENCE ARTIFICIELLE** : *Un encadrement proposé par le Parlement européen.*



Le jeudi 11 mai, les eurodéputés ont approuvé **un projet de législation visant à encadrer le développement de l'intelligence artificielle** (Artificial Intelligence Act). Alors que Google présente ses dernières avancées en matière d'intelligence artificielle (IA), l'Union Européenne ambitionne de se doter d'un cadre juridique pour limiter les dérives de l'IA, tout en sécurisant l'innovation. Les eurodéputés des commissions parlementaires des libertés civiles et du marché intérieur veulent **interdire l'utilisation de la reconnaissance faciale** dans les espaces publics et le recours aux outils de police prédictive.

Depuis avril 2021, la Commission européenne propose **un encadrement des systèmes d'IA** qui interagissent avec les humains en informant l'utilisateur qu'il est en relation avec une machine. Si les IA peuvent **sauver des vies** en permettant un bond en avant des diagnostics médicaux, elles peuvent aussi exercer **une surveillance de masse** des citoyens dans les régimes autoritaires. **Les techniques de manipulation et d'évaluation sociale**, comme le score social en Chine, sont inacceptables et la loi sur l'IA veut les bannir par des normes plus strictes en matière **de transparence et de respect des droits de l'homme.**

Devant le développement fulgurant des **IA génératives** (*L'intelligence artificielle générative est un type de système d'intelligence artificielle capable de générer du texte, des images ou d'autres médias en réponse à des sollicitations .*), les USA et la Chine envisagent d'élaborer des règles, mais avec des approches différentes. Pour ne pas brider l'innovation, les Etats Unis ne souhaitent pas mettre des bâtons dans les roues, au pays de l'OpenAI ( *entreprise spécialisée dans le raisonnement artificiel comme Chat GPT dont le siège social est à San Francisco*) et la Chine veut s'assurer que l'IA épouse la ligne du Parti Communiste. Si l'UE propose **des normes raisonnables**, les géants du numérique (les GAFAM) et les autres pays s'inspireront des propositions européennes pour leur réglementation. Après le vote de ces textes par le Parlement européen, des négociations débuteront avec le Conseil de l'UE et la Commission pour établir **une directive** et chaque État membre aura 2 ans pour la transposer dans la législation de chaque pays.